

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

POUR LES SORTIES À LA JOURNÉE

✦ TARIFS (DÉJEUNER INCLUS)*

Adulte : **100 €**

Enfant (-12 ans) : **51 €**

✦ MODE DE RÉGLEMENT

Si avez choisi le paiement par chèque, nous vous remercions de le libeller à l'ordre de **Brest'aim / La Recouvrance** et de l'adresser à :

Goélette La Recouvrance

Quai Eric Tabarly - BP 91039 - 29210 BREST Cedex 1
Dans la mesure des places disponibles, le billet peut être délivré et réglé à l'embarquement.

✦ CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du fait de l'armateur, soit les billets seront intégralement remboursés, soit une autre date de sortie vous sera proposée. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée. Dans le cadre d'une annulation par l'embarquant, le remboursement s'effectue selon les conditions suivantes :

_ Si l'annulation est demandée **15 jours ou plus** avant l'embarquement, la totalité des sommes versées vous sera remboursée, à l'exception des frais de dossier qui s'élèvent à 12 € par personne inscrite.

_ Si l'annulation intervient moins de 15 jours et plus de 48 heures avant l'embarquement, la moitié du prix du billet vous sera remboursée.

_ Si vous annulez la sortie moins de 48 heures avant le départ, la totalité du prix du billet reste acquise à l'armateur.

✦ À SAVOIR

Votre carte d'embarquement vous sera transmise 15 jours avant le départ par voie numérique.

* Tarifs valables pour l'année 2016

POUR LES CROISIÈRES INDIVIDUELLES

✦ TARIFS (REPAS ET COUCHAGE INCLUS)*

Adulte :

2 jours : **394 € TTC** 3 jours : **556 € TTC**

4 jours : **672 € TTC** 5 jours : **773 € TTC**

6 jours : **910 € TTC**

Enfant (-12 ans) : **50% du tarif adulte**

✦ MODE DE RÉGLEMENT

Un acompte de 50 % est demandé à la réservation. Le solde devra être réglé un mois avant l'embarquement.

Si avez choisi le paiement par chèque, nous vous remercions de le libeller à l'ordre de **Brest'aim / La Recouvrance** et de l'adresser à :

Goélette La Recouvrance

Quai Eric Tabarly - BP 91039 - 29210 BREST Cedex 1

✦ CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du fait de l'armateur, soit les billets seront intégralement remboursés, soit une autre date de croisière vous sera proposée. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée. Dans le cadre d'une annulation par l'embarquant, le remboursement s'effectue selon les conditions suivantes :

_ Si l'annulation est demandée **30 jours ou plus** avant l'embarquement, la totalité des sommes versées vous sera remboursée, à l'exception des frais de dossier qui s'élèvent à 52 € par personne inscrite.

_ Si l'annulation intervient **entre 30 et 15 jours** avant l'embarquement, la moitié du prix du billet vous sera remboursée.

_ Si vous annulez la croisière **moins de 15 jours** avant le départ, la totalité du prix du billet reste acquise à l'armateur.

✦ À SAVOIR

Votre carte d'embarquement vous sera transmise 15 jours avant le départ par voie numérique.